



Le CESER doit réglementairement donner un avis sur l'ensemble des rendez-vous budgétaires de la Région, à savoir :

- les orientations budgétaires (OB, présentées en octobre)
- le budget primitif (BP), voté en décembre en Pays de la Loire.
- le budget supplémentaire (BS) qui permet de modifier certaines lignes budgétaires et de prendre en compte le résultat de l'année précédente (présentation en juin).
- le compte administratif (CA) (résultat définitif, présenté en même temps que le BS de l'année suivante),
- les décisions modificatives éventuelles qui modifient certaines lignes budgétaires en tenant compte d'événements intervenus depuis l'adoption du budget primitif.

La CGT a voté l'avis du CESER sur le BS.

LE BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Le budget supplémentaire proprement dit reste d'une ampleur limitée. Il porte sur :

- des autorisations pluriannuelles pour 25,3 M€ (sur un total 1,4 Md€) et des crédits de paiement pour 76,8 M€ (sur un total voté de 1,9 Md€).
- des recettes supplémentaires de 23,4 M€.

En M€	BP 2019	Budget 2019 après vote du BS
A Recettes de fonctionnement	1 396,0	1 406,2
B Dépenses de fonctionnement	1 141,6	1 144,6
C = A-B Epargne brute	254,4	261,6
D remboursement de la dette	130,0	130
E Recettes d'investissement	253,5	266,2
F Dépenses d'investissement	747,3	769,7
G fonds européens	144,5	144,5
H= G – D – F Dépenses d'investissements hors dette et fonds européens	472,9	495,2
I = résultat 2018		32,3
J = A+E – (B+F+I) = dépenses totales - recettes = emprunt d'équilibre prévisionnel	239,9	209,6

DES DOCUMENTS PRESENTES A L'OCCASION DU BUDGET SUPPLEMENTAIRE

Comme lors de chaque session budgétaire, la Région présentait également plusieurs documents, parmi lesquels :

- Un **rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'examen des comptes** et la gestion de la Région depuis 2012. Ce rapport met en exergue un certain nombre d'anomalies, que la Région affirme corriger.
- Un **rapport de la Chambre Régionale des Comptes sur l'économie des TER** entre 2012 et 2017, pointant ce que le CESER avait déjà signalé, à savoir la hausse des coûts et la baisse des recettes dues notamment aux offres à destination des abonnés. Rappelons que les recettes avaient à nouveau augmenté en 2017, et que la Région a adopté depuis une nouvelle tarification augmentant très fortement la contribution des abonnés. Par ailleurs, le rapport est axé uniquement sur l'aspect financier, alors que l'élément essentiel est que la fréquentation des TER a plus que doublé depuis la régionalisation en 1997, au bénéfice de l'ensemble de la société.
- Un rapport actant **la volonté de la Région de passer en agence comptable**, c'est-à-dire de mettre fin à la séparation ordonnateurs comptables pour payer les dépenses et recouvrer les recettes régionales. Actée depuis 1962, cette séparation permettait de sécuriser les paiements et recouvrements, réalisés par les services du Ministère des Finances, après contrôles des pièces fournies par la Région. Les agents seront à court terme transférés d'office de l'Etat vers la Région. La CGT, comme les autres organisations syndicales des Finances Publiques, combat ce projet.
- Le **bilan annuel de l'exécution du CPER 2015 2020** et un second avenant, réaffectant les fonds prévus pour l'aéroport de Notre Dame des Landes ainsi qu'une partie de ceux prévus pour les liaisons nouvelles Ouest Bretagne Pays de la Loire (voir lettre spécifique)
- Le **plan d'action sur l'Orientation**, reçu 4 jours avant la session, délai trop court pour que le CESER puisse donner un avis.

CE QUE DIT LA CONTRIBUTION DU CESER (téléchargeable dans son intégralité sur www.ceser.paysdelaloire.fr) :

Concernant les aspects financiers, l'avis budgétaire reste très (trop) factuel. Il ne prend pas position quant à la création de l'agence comptable, mais rappelle que les charges de personnel correspondantes seront à la charge de la Région.

Le CESER reprend ensuite les commentaires de chacune de ses commissions thématiques.

Concernant **le grand port maritime**, le CESER souhaite que l'État assume pleinement son rôle et accompagne le développement de cette infrastructure via des financements appropriés. Il encourage la Région à prendre toute sa place dans la gouvernance.

Le CESER note favorablement la volonté de poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne des **énergies marines renouvelables**. Il s'inquiète cependant de la chute des emplois dans la filière en Pays de la Loire, en particulier en raison des retards sur les deux parcs éoliens en mer régionaux.

Le CESER souligne la complexité de la lisibilité du bilan du pacte de ruralité, car y figurent des mesures de natures diverses, certaines étant ponctuelles et d'autres plus stratégiques.

Ce sont les commentaires de la commission « éducation formation métiers de demain » qui sont les plus critiques concernant ce budget supplémentaire.

En effet, le CESER dénonce le fait de ne pouvoir donner un avis sur **le plan d'action sur l'Orientation**. Il déplore l'organisation des ateliers dits participatifs lors de La Journée du Grenelle de l'Orientation. Il indique que ce défaut de concertation laisse penser que les décisions étaient déjà prises et risque de conduire à une démobilisation des acteurs.

Il souligne les interrogations sur l'inscription de l'Orientibus dans le processus global d'orientation.

Il critique également l'appellation du nouveau site du CARIF « vers mon métier », qui semble anachronique.

CE QU'A DIT LA CGT : INTERVENTION DE YVIC KERGROAC'H

La Région annonce sa volonté de se doter d'une agence comptable à compter de 2020, en application de la possibilité ouverte par la loi de Finances 2019, au motif notamment que cela permettrait de simplifier les procédures. Il s'agit là, en réinternalisant la mission des services du ministère des Finances, **de mettre à mal la séparation ordonnateur comptable, fondement de la gestion publique en France**. La CGT y voit un risque in fine sur la qualité des comptes, alors que la chambre régionale a mis en exergue un certain nombre de difficultés existantes. Personne n'est infaillible, et **la présentation dans ce BS d'une AP en double pour un projet ayant été déjà doté en mars** (la rénovation de Châteaubriant-Retiers) est là pour le rappeler. De plus, le passage en agence comptable, s'il satisfait l'Etat trop heureux de se séparer d'une douzaine d'agents, se traduira par des coûts supplémentaires pour la Région.

La CGT partage globalement l'avis du CESER et les remarques émises par les commissions thématiques.

Concernant la création du fonds de fonds, la recherche d'efficacité est louable. Mais la transparence des aides, la conditionnalité des aides à un comportement vertueux des entreprises aidées, en matière sociale et environnementale, l'est également, **et il ne faudra pas que ce nouvel intermédiaire nuise à la possibilité de suivi de l'action de la Région**.

La situation de l'entreprise Arjowiggings illustre hélas nos propos en matière de contrôle et suivi des aides publiques ainsi de cohérence des politiques publiques. Le groupe Sequana auquel appartient l'entreprise sarthoise a bénéficié de 180 millions d'euros d'aides publiques via la BPI. Pour quelle efficacité au regard des choix stratégiques du groupe qui conduisent à la mise en liquidation judiciaire du site de Bessé sur Bray et à la vente de celui de Saint Mars la Brière. **Ce sont 750 salarié-e-s qui se retrouvent sur le carreau**.

Après les aides de l'Etat, ce sont donc les collectivités locales qui viennent pallier l'abandon des salarié-e-s et du territoire par ce groupe. Ainsi, on assiste au déblocage par le conseil régional de 2 enveloppes financières en direction des

salarié.e.s (formation et aides à la mobilité) ainsi que celle d'1 million d'euros pour la revitalisation des territoires. **Quid de la responsabilité du groupe et de ses actionnaires ? En matière de cohérence politique, quid du dispositif « territoires d'industrie » qui n'avait pas ciblé ce territoire ?**

Les salarié.e.s, les citoyens, les organisations syndicales attendent une autre décision quant à l'utilisation de l'argent public : sauver les sites de production en nationalisant temporairement celui de Bessé dans l'attente d'un repreneur. Une pétition dans ce sens a été remise hier au Préfet de la Sarthe.

Le CESER souligne le déficit du site de **Fontevraud**. Pour la CGT, cette légitime préoccupation ne doit pas conduire à augmenter le prix d'accès, déjà élevé pour les visiteurs, au **risque d'en faire un équipement de luxe** comme le sont déjà l'hôtel et le restaurant, mais plutôt à acter le fait qu'un équipement culturel, pour être accessible à tous, doit faire l'objet d'un soutien public.

Enfin, la CGT l'a déjà dit, parler comme le fait le CESER de la nécessaire équité entre établissements scolaires privés et publics ne peut s'entendre que s'il y a équité sur tous les plans. En l'espèce, **y a-t-il équité entre des établissements publics qui acceptent gratuitement tous les élèves de leur périmètre et les établissements privés qui peuvent les sélectionner, par l'argent ou le niveau scolaire ? Les chiffres prouvent le contraire.** Ainsi, à la rentrée 2017, les lycéen.ne.s d'origine sociale défavorisée représentaient 12,5 % des élèves des formations générales et technologiques privées, contre 30 % dans le public.

La CGT remercie la rapporteure et les chargé.e.s d'étude pour cet avis, qu'elle votera.

https://cache.media.education.gouv.fr/file/RERS_2018/19/7/depp-2018-RERS-chap-04_1054197.pdf

https://cache.media.education.gouv.fr/file/RERS_2018/19/5/depp-2018-RERS-chap-02_1054195.pdf
<https://www.bfmtv.com/societe/enseignement-public-et-prive-le-comparatif-en-chiffres-1313713.html>

QUELQUES EXPRESSIONS DES GROUPES :

CFDT :

Reste dubitative sur la nécessité du passage en agence comptable. Une dizaine de collectivités seulement le font en France, les autres semblent satisfaites du service de la DGFIP.

S'associe aux remarques du CESER sur le plan sur l'orientation.

U2P :

Salue la réactivité de la région dans le plan d'urgence pour les communes de la Braye et la Mée, pour construire un nouveau projet de développement, avec 700 000 € supplémentaires pour les centres villes et les centres bourgs. Il faut des concertations non seulement avec les élus politiques, mais aussi les chefs d'entreprise des collectivités concernées.

Chambre régionale d'agriculture :

Inquiétudes sur le budget de l'agriculture biologique notamment les aides à la conversion. La région doit rester engagée.

Alain Durand président de la commission « Finances » du CESER :

Note la demande d'avis budgétaires avec une lecture politique.

Laurent Dejoie, vice-président du Conseil Régional, adjoint aux Finances :

Justifie l'envoi tardif du plan pour l'orientation par la nécessité d'attendre le Grenelle de l'orientation qui n'a pas pu être réalisé avant le 7 juin, afin d'assurer la présence du recteur.

Il y a peu de collectivités candidates pour le passage en agence comptable, la Région est en pointe sur les innovations proposées par l'Etat, par exemple sur la certification des comptes. L'agence comptable permettra des synergies entre les services.

Concernant Arjowiggings, il faudra sans doute un jour faire les comptes, mais ce n'est pas le moment de tergiverser. La Présidente de Région a souhaité répondre à l'urgence humaine, elle est allée elle-même voir les salariés de l'entreprise.

VOTES : L'avis a été adopté par 91 voix pour et 1 abstention.